

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE

HAUTES-PYRENEES

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE D'AURE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Procuration	Qui ont pris part à la délibération
22	11	1	12

Date de la convocation : 12/01/24

Date d'affichage : 12/01/24

Séance du 18 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 18 janvier à 18h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean PAUCIS.

NOMS	Présents	Absents	Excusés	Procurations
BESSONE Michel		x		
BEYRIE Maryse	x			
BRUN Didier	x			
CARRERE Noël		x		
CONSTANTIN Luce	x			
CORTES Agnès		x		
FERRAS Lucien			x	
FERRAS Marie-Christine		x		Donnée à M. Louis RICARD
FINES Frédéric			x	
FOUGA Sabine			x	
LANTENANT Boris	x			
MOUNIQ Jean	x			
PAUCIS Jean (Président)	x			
PEFONTAN Marie-Madeleine		x		
PENEVEYRE Alain	x			
PUYAU Maryse	x			
RICARD Louis	x			
RIVIERE Alain			x	
RIVIERE Patrick			x	
SANTOLARIA Agnès (Secrétaire de séance)	x			
SOLANA Michel	x			
SOULE-ARTOZOUL Rosa		x		

Délibération n°2024-01

Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du jeudi 21 décembre 2023

Le Comité Syndical à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023 qui sera publié dans la semaine qui suit la présente séance du Comité Syndical.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme au registre.

Le Président précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



La Secrétaire de séance
Agnès SANTOLARIA

Santolaria Page 1 sur 1